

# **SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

---

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

---

### **SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

Date de convocation du Comité Syndical : 09/12/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents :** Cécile DUCHAMP, Virginie BONNET-FERRAND, Isabelle MASSEBEUF (Pouvoir de Fabrice BRUN), Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Chloé DELEUZE-DALZON, Patricia PICARD (Arrivée au point 3 – Délibération 29)

**Absents ou excusés :** Fabrice BRUN (Excusé, donne Pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST (Excusée) – Jean-Yves MEYER (Excusé) - Carine VIDAL (Excusée, représentée par Patricia PICARD- Arrivée au point 3 – Délibération 29) – Christian FEROUSSIER( excusé)

---

N° 28

## **ELECTION DU BUREAU DU SMERGC – VICE-PRESIDENTS**

Rapporteur : Mme Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20251217-D2025\_28-DE

- 
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-177-1 en date du 26 juin 2007 modifié, portant constitution du Syndicat Mixte Espace de restitution de la grotte Chauvet Pont d'Arc et approuvant ses statuts ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte modifiés par arrêté préfectoral n°2011-348-021 et notamment l'article 7 qui fixe le nombre de Vice-Présidents à 3 ;  
Vu l'élection de la Présidente Mme Isabelle MASSEBEUF ;  
Vu la ou les candidature(s) déposée(s) ;  
Vu le procès-verbal des opérations de scrutin.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

Le quorum étant atteint (6 membres présents), le Comité Syndical peut valablement délibérer.

En application de l'article 7 des statuts modifiés par arrêté préfectoral n°2011-348-021, la Présidence du Syndicat Mixte doit-être renouvelée tous les 2 ans. A ce titre, il convient ce jour de procéder à des élections. Un nouveau Président ayant été élu, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

En l'absence de dispositions particulières tant dans le code général des collectivités territoriales que dans les statuts du Syndicat Mixte Ouvert, le choix des modalités de scrutin – scrutin secret ou à main levée - est soumis aux élus.

A la demande de la Présidente, le choix des modalités de scrutin est donc soumis aux élus.

Le comité syndical accepte à l'unanimité de ses membres le scrutin à main levée.

Le Comité Syndical procède à l'élection des 3 Vice-Présidents du Syndicat Mixte

Mr Matthieu SALEL a été nommé secrétaire de séance,  
Mme Virginie BONNET-FERRAND et Mr Laurent UGHETTO ont été nommés assesseurs

#### **Election du 1er Vice-Président :**

La(les) candidature(s) suivante(s) a(ont) été déposée(s) : Mr Matthieu SALEL

Mr Matthieu SALEL, ayant obtenu au premier tour la majorité absolue est élu 1er Vice-Président du Syndicat Mixte.

Les résultats du scrutin étant :

- Votes exprimés : 7 voix
- Blancs et nuls : 0
- Matthieu SALEL : 7 voix

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20251217-D2025\_28-DE

**Election du 2eme Vice-Président :**

La(les) candidature(s) suivante(s) a(ont) été déposée(s) : Mme Virginie BONNET-FERRAND

Mme Virginie BONNET-FERRAND, ayant obtenu au premier tour la majorité absolue est élue 2ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte.

Les résultats du scrutin étant :

- Votes exprimés : 7 voix
- Blancs et nuls : 0
- Mme Virginie BONNET-FERRAND : 7 voix

**Election du 3ème Vice-Président :**

La(les) candidature(s) suivante(s) a(ont) été déposée(s) : Laurent UGGETTO

Laurent UGGETTO, ayant obtenu au premier tour la majorité absolue est élu 1er Vice-Président du Syndicat Mixte.

Les résultats du scrutin étant :

- Votes exprimés : 7 voix
- Blancs et nuls : 0
- Mr Laurent UGGETTO : 7 voix

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20251217-D2025\_28-DE

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :  
et publiée le :

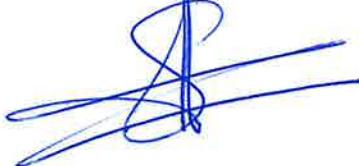
Et a signé  
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution  
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

Le secrétaire de séance,



Matthieu SALEL

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20251217-D2025\_28-DE